

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 429612

N° TVA:

SARL MS MACONNERIE
M. SOULHOL MATHIEU
LE PRAT GRAND
46190 SOUSCEYRAC



FACTURE n° 09324488 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 24938883	DU 6/05/25 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS					
	Signé par ETHAN						
598985.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE	-GD 0.50	3	GD	32,28	96,84	
	dont Eco-Contribution					(0,60)	
223409.01	CEMFRANCE	-SAC 35KG	2	U	7,66	15,32	
	dont Eco-Contribution					(0,40)	
BON N° 24939225	DU 21/05/25 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS					
	Signé par ETHAN						
495941.01	MASSETTE 1,25KG TRIMAT.29,5CM OBRA		1	U	21,19	21,19	
	dont Eco-Contribution					(0,03)	
598985.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE	-GD 0.50	2	GD	32,28	64,56	
	dont Eco-Contribution					(0,40)	
BON N° 24939245	DU 22/05/25 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS					
	Signé par MATHIEU						
662472.01	TRADICAL PF 55	-SAC 25KG	5	U	0,00		
BON N° 24939283	DU 23/05/25 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS					
	Signé par SOPHIE						
598985.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE	-GD 0.50	2	GD	32,28	64,56	
	dont Eco-Contribution					(0,40)	
223409.01	CEMFRANCE	-SAC 35KG	4	U	7,66	30,64	
	dont Eco-Contribution					(0,80)	

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 429612

N°TVA:

SARL MS MACONNERIE
M. SOULHOL MATHIEU
LE PRAT GRAND
46190 SOUSCEYRAC



FACTURE n° 09324488 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
304640.01	CHAUX 100 NAT.PURE NHL5 -CSA 25KG	4	U	8,65	34,60		
BON N° 24939343 DU 27/05/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS							
	Signé par ETHAN						
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40	70	U	0,74	51,80		
	dont Eco-Contribution				(0,70)		
138756.01	PALETTE OBRA	1	U	23,00	23,00		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(3,33)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
407,51	20,00% 81,50	489,01	30/06/25	L.C.R.	11206 00086 00732638814 50

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.